

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REITWILLER EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8
Membres présents : 5
Affiché le : 1^{er} février 2026

SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

Sous la présidence de M. Stéphane ROHFRITSCH, Président de l'Association Foncière de REITWILLER

Étaient présents :

Membres titulaires : Mme Anne-Marie KRAEMER maire et membre de droit, M. Eric FISCHER, M. Jacques ANSTETT, M. Martin BURGMANN,

Membres suppléants : Mme Clarisse MEHL, et M. Alain LANDMANN, M. Marc ROHFRITSCH

Absents excusés : M. Antoine REYMUND, M. Bernard REYMUND, M. Jacques ROHFRITSCH et le représentant de la DDT,

5. OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

Le service de gestion comptable a transmis un document concernant des pièces irrécouvrables datant de 2014 à 2022. Ces pièces sont des montants dus par des redevables du rôle et qui n'ont pas pu être recouverts par le service de gestion comptable à cause d'une méconnaissance sur les héritiers ou nouveaux redevables. Le trésorier demande donc une admission en non-valeur pour effacer ces dettes.

Vu le budget 2026 et les crédits inscrits au compte 6541,

Le Bureau après délibération,

DECIDE l'admission en non-valeur de la liste 2025 ci-jointe pour un montant de **226,66 €**.

APPROUVÉ A L'UNANIMITE

Pour copie conforme,

Le président,

M. Stéphane ROHFRITSCH



La Maire déléguée,

Mme Anne Marie KRAEMER

